



Avis du Bureau politique
de la Commission Arc Atlantique de la CRPM

Réponse à la consultation de la CE
relative au Livre Vert sur « La cohésion territoriale:
faire de la diversité un atout »

Cette contribution, coordonnée par la Commission Arc Atlantique, est le fruit d'un travail collaboratif entre Régions, villes, universités, socioprofessionnels¹ et chambres d'agriculture de l'Arc Atlantique. Les acteurs atlantiques entendent se saisir de l'opportunité du Livre Vert pour affirmer le caractère prioritaire que revêt pour eux l'objectif de cohésion territoriale et leur volonté de voir traduit ce concept dans les faits.

- Au même titre que la cohésion économique et sociale, la cohésion territoriale doit devenir un objectif prioritaire de l'UE et s'appliquer à l'ensemble des politiques européennes présentes et futures.

- La reconnaissance de l'objectif de cohésion territoriale va de pair avec la poursuite d'une politique de cohésion ambitieuse après 2013. Le Livre Vert insiste fortement sur la coopération comme un instrument privilégié –mais non exclusif– pour atteindre cet objectif. Dans ce contexte, les acteurs atlantiques considèrent que dans la continuité des premières expériences engagées dans ce domaine, il conviendrait de poursuivre les initiatives pour faire des espaces de coopération (transnationaux, transfrontaliers) de véritables espaces de mise en œuvre des politiques européennes reposant sur des plans d'action concrets. Il s'agit d'une approche primordiale pour les espaces maritimes qui intègrent différents acteurs.

- Le Livre Vert ouvre plusieurs champs de travail tels que la gouvernance, l'impact territorial des politiques de l'Union, etc. Les acteurs atlantiques estiment par conséquent qu'il s'agit là d'une première étape nécessaire mais qui ne doit pas rester sans lendemain. Ils appellent donc à passer une étape de concrétisation des propositions sous la forme d'un Livre Blanc.

¹ Les socioprofessionnels via le RTA ont participé activement aux débats et aux travaux qui ont abouti à cette contribution. Le président de ce réseau de socioprofessionnels atlantiques approuve et soutient ce document. Toutefois, la contribution ne sera approuvée officiellement qu'une fois que les instances décisionnelles du RTA se seront réunies.

INTRODUCTION

1. Les acteurs atlantiques **saluent la publication du Livre Vert sur la cohésion territoriale**. L'Arc Atlantique se bat depuis de nombreuses années pour faire reconnaître ce concept parmi les objectifs de l'Union européenne et, notamment, pour son inscription dans le Traité de Lisbonne.

2. La cohésion territoriale trouve une résonance toute particulière dans l'actualité. Alors que les citoyens européens s'interrogent sur les priorités et la raison d'être de l'Union européenne, la crise économique va affecter la population et les territoires européens avec plus ou moins de vigueur. **Le moment est donc propice pour réaffirmer la force des valeurs de cohésion et de solidarité inscrits dans le projet européen.**

3. Le débat sur la cohésion territoriale s'inscrit dans une réflexion plus large sur les orientations des futures politiques de l'Union européenne. Par conséquent, afin que la consultation initiée par le Livre Vert aboutisse à des propositions concrètes, les acteurs atlantiques s'associent au Comité des Régions, au Parlement européen et à la CRPM pour appeler à la poursuite du débat sur la cohésion territoriale à travers la **publication d'un Livre Blanc**.

4. **La politique de cohésion** est l'instrument privilégié de l'Union européenne pour mettre en œuvre l'objectif de cohésion territoriale. De ce constat découle un certain nombre d'impératifs:

- La politique de cohésion doit **combinaison cohésion économique, sociale et territoriale avec un développement compétitif et durable** de l'UE.
- Si elle doit s'adresser **en priorité aux régions les plus pauvres et souffrant de handicaps, elle a vocation à soutenir l'ensemble des régions et des villes** pour accompagner leur développement et mettre en pratique leur stratégie d'avenir.
- Le Livre Vert consacre un chapitre à la coopération territoriale. Les acteurs atlantiques reconnaissent **l'importance de la coopération territoriale pour atteindre l'objectif de cohésion territoriale**, et c'est à ce titre qu'ils considèrent que cette coopération **doit prendre une nouvelle dimension renforcée**.
- Face aux enjeux économiques, environnementaux, énergétiques ou démographiques auxquels devront faire face les territoires européens à moyen terme², la reconnaissance et la mise en œuvre de l'objectif de cohésion territoriale appelle nécessairement une **politique de cohésion ambitieuse après 2013**.

5. Sans prétendre donner une définition exhaustive, les acteurs atlantiques insistent ici sur quelques grands principes inhérents au concept de cohésion territoriale :

- Il fait référence à la notion de **solidarité aux différentes échelles du territoire**. Il implique une réduction des écarts de développement entre les régions (aussi bien au niveau européen que national) ainsi qu'au sein des régions (entre les territoires infra régionaux et au sein de ceux-ci) et des villes, au profit d'un développement équilibré et durable du territoire européen. **La cohésion territoriale implique des mécanismes de péréquation tant budgétaires que législatifs ou fiscaux.**
- Il renvoie à une **égalité d'accès aux services de tout citoyen européen quelle que soit sa situation géographique** (infrastructures de transport, éducation et culture, santé, qualité environnementale, énergie, eau, etc.) **avec la même qualité**. Un territoire cohésif est traversé de flux de personnes, de biens, de services, d'information et de connaissance qui permet une forte adaptabilité aux changements et aux crises éventuelles susceptibles de frapper un territoire. Dans ce contexte, **l'importance du critère d'accessibilité entendu dans un sens large (transport, technologie de l'information et de la communication, services d'intérêts généraux) est de ce fait primordiale.**

² "Regions 2020: An assessment of future challenges for EU regions" - Commission Staff working document - SEC (2008) 2868 final - 14th November 2008

- La cohésion territoriale met l'accent sur la **diversité et les atouts des territoires** dont il s'agit de tirer le meilleur parti pour développer leur compétitivité.
- Le concept de cohésion territoriale revêt une importance toute particulière pour l'Arc Atlantique: les scénarii les plus optimistes qui privilégient la cohésion sur la compétitivité démontrent qu'une majorité de Régions de la façade atlantique resteront en marge de la partie de l'UE la plus performante économiquement et dont le centre de gravité tend à se déplacer vers l'Est du continent européen. Il existe donc un risque certain de marginalisation pour ce Finistère européen³.

Si l'on applique ce dernier aspect à l'espace atlantique, la mise en œuvre de l'objectif de cohésion territoriale pourrait se traduire par un triptyque « Maritimité-Gouvernance-Territorialité ».

I -POUR UNE POLITIQUE MARITIME FACTEUR DE COHÉSION TERRITORIALE

6. L'espace atlantique fonde son développement sur son lien fondamental avec la mer. **L'océan constitue en premier lieu un atout** pour le développement économique de cet espace. Ainsi, qu'elles soient traditionnelles comme la pêche ou émergentes telle que les énergies renouvelables, une part non négligeable des activités atlantiques dépendent plus ou moins directement de la mer.

Le littoral atlantique reste relativement préservé et est reconnu pour sa qualité de vie, gage d'attractivité. Cependant, ses côtes sont de plus en plus vulnérables et plusieurs facteurs en sont responsables : le réchauffement climatique, la destruction du littoral en raison de la pression foncière, la dégradation de l'environnement côtier par des pollutions accidentelles ou à base de pesticides, chimiques ou pétrolières.

7. Le caractère maritime de l'espace atlantique représente un véritable défi. Sans une action volontariste, les phénomènes liés au changement climatique vont entraîner un redéploiement des activités économiques au détriment des zones maritimes et une dégradation des écosystèmes marins. Le développement des activités liées à la mer doit donc se faire de manière coordonnée. Pour cela, chercheurs, professionnels de la mer et décideurs ont besoin de trouver des réponses communes et mener des politiques et projets cohérents afin de préserver l'équilibre marin et côtier de l'espace atlantique. **La Commission Arc Atlantique œuvre dans ce sens en impliquant notamment les acteurs scientifiques et économiques régionaux dans le cadre de ses travaux sur la recherche marine et maritime.**

Le **transport** est aussi une question prépondérante au vu du **caractère périphérique de l'espace atlantique** ou de la **sécurité maritime**, sans oublier **les infrastructures portuaires et la multimodalité** qui doivent s'adapter à un trafic en perpétuelle évolution.

Les acteurs atlantiques se félicitent de la mise en place d'une politique maritime intégrée de l'UE. Elle offre une réponse novatrice en cherchant à concilier des enjeux parfois divergents. La reconnaissance de l'objectif de cohésion territoriale doit contribuer à renforcer cette politique en devenir, un effort tout particulier devant être porté sur la gouvernance. **Consciente de ce défi, la Commission Arc Atlantique entend renforcer ses liens avec l'autorité de gestion du programme de coopération Espace Atlantique et la Commission européenne afin de définir des objectifs politiques ambitieux pour cet espace.** Ces objectifs trouveront leur mise en œuvre dans une politique maritime intégrée et dans la réalisation de projets structurants nécessaires au développement de l'espace atlantique.

³ European Spatial Planning Observation Network (ESPON) (2006), *Spatial Scenarios and Orientations in relation to the ESDP and Cohesion Policy* ESPON Project 3.2.1., Final Report, Executive Summary, p. 46
http://www.espon.eu/mmp/online/website/content/projects/260/716/file_4015/fr-3.2_final-report_vol1.pdf

II- UNE MEILLEURE GOUVERNANCE, GAGE D'INTÉGRATION ÉQUILIBRÉE DES TERRITOIRES

Les acteurs atlantiques accueillent avec satisfaction la place faite à la gouvernance dans le Livre Vert tout en regrettant que cette thématique ne soit pas plus développée. En effet, l'Union européenne a un rôle majeur à jouer pour aider à définir **les mécanismes d'une gouvernance territoriale efficace** qui soit à la fois multisectorielle et multi-niveaux:

La gouvernance multisectorielle

8. L'objectif de cohésion territoriale nécessite de prendre en compte le caractère transversal de certaines thématiques. À ce titre, la Commission européenne doit montrer le bon exemple par une implication de ses différentes Directions Générales comme elle a su le faire à travers l'élaboration de la stratégie pour la Mer Baltique. Les acteurs atlantiques suggèrent que, dans la continuité du Livre Vert, **ce genre d'initiatives se multiplie sur l'ensemble du territoire européen, notamment à l'échelle de l'espace atlantique** afin notamment de nourrir les réflexions déjà en cours sur les **futures politiques européennes post-2013**.

9. L'amélioration de la gouvernance est un thème prioritaire au sein de l'espace atlantique. Elle est en effet un gage d'efficacité, de légitimité démocratique et de meilleure visibilité des politiques européennes. **Les acteurs atlantiques (régions, villes, socioprofessionnels, universités et chambres d'agriculture) privilégient par conséquent la concertation au profit d'un développement stratégique et intégré de l'espace atlantique.** Ce dialogue permanent se manifeste tant au niveau politique par des objectifs partagés et des prises de position communes que technique par la mise en place de groupes de travail communs et de projets de coopération.

La gouvernance multi-niveaux

10. L'objectif de cohésion territoriale ne pourra être atteint sans une **mobilisation et une action concertée de l'ensemble des acteurs** depuis l'échelon local jusqu'à l'échelon européen.

11. Les autorités régionales et locales ont souvent à gérer sur leur territoire l'impact des politiques de l'UE dont les effets vont parfois à l'encontre de la cohésion territoriale. Les acteurs atlantiques considèrent par conséquent que l'UE doit **associer de manière systématique les différents échelons décisionnels** dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques européennes.

12. S'agissant de l'utilisation des fonds structurels, les acteurs atlantiques proposent que des **mécanismes de collaboration entre les différents échelons locaux, régionaux et nationaux soient mis en œuvre dans les phases d'élaboration, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels**.

III- LA NÉCESSITÉ D'UNE NOUVELLE AMBITION POUR LA COOPÉRATION TERRITORIALE

13. La **coopération territoriale**, notamment transnationale, permet d'apporter une réelle **valeur ajoutée** en termes d'échange d'expériences et de bonnes pratiques. L'espace atlantique est en effet un espace privilégié de coopération au sein duquel un réseau d'acteurs compétents s'est structuré au fil des années et a permis de contribuer au développement de projets pertinents (voir annexe 1).

14. Mais la mise en œuvre de l'objectif de cohésion territoriale passe par une **approche renouvelée et plus ambitieuse de la coopération territoriale allant au-delà du simple échange d'expérience ou du transfert de bonnes pratiques**. Dans ce contexte, les acteurs atlantiques appellent à:

- Appréhender la coopération territoriale d'une manière **stratégique et intégrée**: À l'échelle atlantique, cela passe par une réflexion sur les enjeux de développement pour le territoire, l'échelle de gouvernance et les secteurs concernés, les actions concrètes à mettre en œuvre. Un autre enjeu est l'amélioration des **synergies avec les politiques de développement territorial définies**

au niveau européen, national, régional et local. Enfin, les programmes de coopération territoriale doivent faire le lien avec le *mainstream* de la politique de cohésion afin de contribuer à la mise en œuvre du principe de cohésion territoriale.

- Repenser les règles de **partenariat** dans la mise en œuvre des programmes de coopération territoriale: cela passe par une implication systématique des différents échelons de gouvernance dès la phase d'élaboration, une participation accrue des autorités publiques nationales pour croiser approches *bottom-up* et *top-down* et une participation plus large des acteurs privés.
- Des expériences pilotes intègrent déjà cette approche tournée vers des actions plus concrètes et structurantes. Les acteurs atlantiques invitent la Commission Européenne à agir pour amplifier et élargir ces initiatives. En effet, elles constituent des pistes de réflexion pour dessiner les contours **de la future coopération territoriale européenne au sein de laquelle les espaces de coopération transnationale ou transfrontalière pourraient se transformer en de véritables espaces de mise en œuvre des politiques européennes.** A l'échelle atlantique, certaines thématiques d'envergure transnationale telles que la politique maritime (sécurité maritime, la GIZC, recherche marine et maritime, etc.), le changement climatique, l'énergie, les transports, le développement de la société de la connaissance, etc. pourrait prétendre à bénéficier d'une telle approche.
- Dans la mesure où les réflexions présentées ici devraient contribuer positivement à la cohésion territoriale, les acteurs atlantiques souhaitent que ces idées soient reprises et développées dans le Livre Blanc qu'ils appellent de leurs vœux.

IV - LA COHÉSION TERRITORIALE POSSÈDE UN CARACTÈRE IMPÉRATIF ET TRANSVERSAL QUI DOIT S'IMPOSER A L'ENSEMBLE DES POLITIQUES EUROPÉENNES

15. Le rôle de la politique de cohésion n'est pas de rétablir les déséquilibres causés par la mise en œuvre des autres politiques de l'UE. **C'est pourquoi l'objectif de cohésion territoriale doit s'appliquer à l'ensemble des politiques sectorielles de l'UE, dès leur formulation et à toutes les étapes de leur mise en œuvre.**

16. Ce choix implique de pouvoir mesurer l'effet des politiques sectorielles sur le développement des territoires. D'autre part, il convient de prendre en compte les contraintes et les spécificités des territoires dans la définition des politiques européennes. **C'est pourquoi les acteurs atlantiques souhaitent que leur mise en œuvre aille systématiquement de pair avec des études d'impact territorial.** En outre, il est impératif de développer des indicateurs rigoureux et comparables qui permettent une analyse à l'échelle européenne afin d'identifier les nouvelles réalités territoriales (par exemple, le développement d'agglomérations urbaines polycentriques). Dans ce cadre, il convient de souligner la qualité des travaux du programme ESPON qui méritent d'être amplifiés.

17. Les politiques sectorielles sont en outre trop souvent mises en œuvre indépendamment les unes des autres alors qu'elles devraient être **articulées entre elles pour assurer une meilleure cohésion territoriale.**

18. Exemples de politiques à fort impact territorial pour l'espace atlantique:

- **Transports, technologies de l'information et de la communication (TIC) et services d'intérêts généraux (SIG):** la question de la cohésion territoriale doit être au cœur de ces trois politiques car elles sont un vecteur du développement équilibré et de l'accès aux services pour l'ensemble du territoire européen et tout particulièrement pour les territoires périphériques et ceux faiblement peuplés. À titre d'illustration, les acteurs atlantiques souhaitent que, dans la perspective de la révision des RTE-T, l'objectif de cohésion territoriale soit pris en compte de manière systématique.

- **Recherche et innovation:** l'espace atlantique ne figure pas de manière globale parmi les régions les plus compétitives à l'échelle européenne bien qu'il compte des centres importants de recherche et d'innovation. Pour autant, cet espace dispose de nombreux atouts liés à la recherche marine et maritime, aux TIC, à l'agroalimentaire, aux énergies renouvelables, etc. En outre, l'espace atlantique accueille un tissu d'acteurs innovants qui sans avoir une envergure mondiale contribue au dynamisme de leur territoire. **Face à ce constat, les acteurs atlantiques estiment que les politiques de recherche et d'innovation ne doivent pas être limitées aux seuls acteurs ou régions les plus en pointe dans un domaine mais s'adresser à l'ensemble du territoire européen.** Elles doivent également valoriser le potentiel de l'ensemble des territoires européens. Enfin, **l'innovation dépasse une simple acception technologique, elle doit être appréhendée dans ses multiples approches (marketing, éco-innovation, sociale, créativité, etc.).** C'est pourquoi il convient de soutenir le développement d'un environnement innovateur au niveau local et régional qui favorise cette approche multiple.

- **Énergie-Climat:** que ce soit sur la côte ou à l'intérieur des terres, le changement climatique va avoir des conséquences sur l'ensemble de l'espace atlantique. Par conséquent, l'adaptation et la lutte contre le changement climatique vont nécessiter une implication forte de l'ensemble des acteurs de ce territoire. Face au renchérissement de l'énergie et à l'appauvrissement des ressources fossiles, un autre enjeu réside dans l'approvisionnement équilibré du territoire atlantique. Sur ce point, l'espace atlantique dispose de nombreux atouts et notamment un fort potentiel en matière d'énergies renouvelables marines, solaires, etc. Les autorités locales et régionales doivent par conséquent agir pour valoriser ce potentiel au profit d'un développement durable des territoires.

- **Lien urbain-rural:** l'espace atlantique se caractérise à la fois par une proportion importante de territoires ruraux, souvent situés dans l'intérieur des terres et par une majorité de villes moyennes qui maillent le territoire de manière relativement homogène. Si les dynamiques territoriales varient d'une région à l'autre, une grande majorité d'entre elles sont confrontées à une diminution ainsi qu'au vieillissement de leur population alors qu'à contrario, les zones urbaines ont tendance à s'étendre. En outre, si l'agriculture occupe toujours une place importante au sein de l'Espace atlantique, son poids relatif a diminué tandis que se développent les activités de services. Dans ce contexte, la PAC, principale politique destinée au monde rural tend à favoriser la marginalisation des espaces où la production agricole est peu rentable. A ce titre, les aides directes favorisent certaines cultures ou territoires contribuant à un traitement inégal des agriculteurs. **Par conséquent, dans la perspective d'une refonte de la PAC après 2013, la prise en compte de l'objectif de cohésion territoriale doit inviter à reconsidérer cette politique en renforçant la prise en compte de la dimension territoriale. La régionalisation des aides, prônée par la CRPM, peut permettre d'aller dans ce sens.**

Par ailleurs, chaque pôle urbain joue à la fois un rôle de catalyseur et d'attractivité au profit du développement économique de l'espace atlantique mais offre également les services nécessaires aux espaces ruraux qui l'entourent en matière de santé, d'éducation, de services sociaux, culturels, etc. **Cette structure urbaine de nature polycentrique constitue par conséquent un atout qui doit être soutenu en améliorant l'offre de transport entre ces villes ou en appuyant leur potentiel en matière de R&D et d'innovation. L'Union Européenne a dans ce cadre un rôle déterminant à jouer.**

ANNEXES

Annexe 1 : Illustrations de projets collaboratifs mis en œuvre dans le cadre du programme Interreg-III B Espace Atlantique

1 - SDEA (Schéma de Développement de l'Espace Atlantique)

Cette étude a pour vocation l'élaboration d'un schéma de développement polycentrique de l'espace atlantique. Sur la base d'un diagnostic et d'une analyse des tendances d'évolution socioéconomique, démographique et environnementale de cet espace, l'objectif consistait à:

- Identifier un ensemble de propositions stratégiques, destinées à orienter les politiques et stratégies régionales et européennes, en faveur d'une meilleure structuration de la façade atlantique et d'une plus grande cohésion de ses territoires.
- Identifier les thématiques de coopération d'intérêt commun pour les Régions atlantiques et les grands projets dits « structurants » pour l'après 2006

Résultats : Ce projet a impliqué un grand nombre de partenaires puisque aux côtés d'experts des cinq Etats de l'espace atlantique ont participé des acteurs institutionnels (autorités régionales et locales via la Commission Arc Atlantique de la CRPM et la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique) et socioéconomiques (universités et centres de recherche, Conseils Economiques et Sociaux Régionaux via le RTA, autorités portuaires, entreprises, etc.). Ce travail coopératif a donné lieu à la publication de l'étude intitulée « Schéma de développement de l'espace atlantique »

2 - REGINA (création d'un partenariat durable pour la gestion des connaissances scientifiques, technologiques et d'innovation régionales dans l'Espace atlantique)

L'objectif général du projet est d'établir les bases pour devenir des régions d'excellence (régions qui ont fait leurs preuves en matière de compétitivité, croissance économique, développement durable et cohésion sociale grâce à la mise en place d'une méthodologie commune pour la gestion des connaissances scientifiques, technologiques et d'innovation au niveau régional). Cinq buts principaux sont identifiés dans le projet.

Résultats : Le projet a permis d'identifier des « niches » d'intérêts communs pour jouer un rôle « moteur » au niveau de la science, de la technologie et de l'innovation. Un système d'information géographique des niveaux de performance en matière d'innovation a été élaboré. Des actions ont également été menées pour favoriser l'inscription de l'espace atlantique dans l'espace européen de la Recherche. Au final, REGINA doit contribuer à faire figurer les régions de l'espace atlantique parmi les « régions d'excellence » en terme de développement socio-économique et de cohésion sociale, encourager l'intégration des PME dans les programmes et les réseaux de coopérations dans les domaines de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologie.

3 - VALBIOMAR (valorisation biotechnologique des ressources marines) - www.valbiomar.org

Ce projet vise à développer un réseau atlantique de compétences dans le domaine de la valorisation biotechnologique des ressources vivantes marines et à dynamiser les relations entre laboratoires et PME afin qu'en ressortent des coopérations concrètes et le développement de nouvelles activités. L'objet principal de VALBIOMAR porte sur l'optimisation des opérations de transformation des matières premières et de génération de coproduits (alimentation animale et humaine, cosmétique, santé). Le projet contribue également à une diversification des activités dérivées de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre strict de la gestion durable des ressources naturelles marines grâce à une meilleure utilisation de celles-ci.

Résultats : Le projet a permis un transfert des connaissances et du savoir-faire des laboratoires aux entreprises agroalimentaires et de la filière pêche afin de favoriser le développement d'activités à forte valeur ajoutée (nutraceutique, cosmétique). Il a en outre été l'occasion d'organiser des sessions de formation destinées aux PME complétées par un outil d'apprentissage à distance sur les biotechnologies marines.

4 - EROCIPS (réponse d'urgence aux pollutions accidentelles pétrolière, chimique et inerte des côtes d'origine maritime) - <http://www.eroצים.org>

Le but de ce projet est de formuler une méthodologie de communication transférable entre les régions de l'UE qui disposent d'informations pertinentes et les intervenants et les décideurs engagés dans les opérations de lutte contre la pollution des côtes après un accident maritime. Cela permettrait en cas d'incident/d'accident, aux régions atlantiques de travailler de concert, et de limiter ainsi les effets préjudiciables sur l'environnement et l'économie.

Résultats : le projet a permis de créer un site Internet à double usage, destiné à la fois au public et aux partenaires. Un inventaire des zones écologiquement importantes où la circulation est intense ainsi que des lieux où se trouvent les ressources matérielles et humaines a été réalisé. Des modèles d'identification des points sensibles du littoral ont également été élaborés afin de minimiser et de gérer les risques d'origine maritime. Des systèmes et plans de gestion des déchets ont été réalisés, ce qui a donné lieu à la rédaction de manuels. Enfin, des scénarios de déversement d'hydrocarbures en mer ont été élaborés afin d'aider les interventions de gestion du littoral.

5 - CANTATA (créneau touristique celte authentique dynamisant l'Espace atlantique)

Ce projet vise à favoriser une répartition plus uniforme du tourisme en cherchant à amener les visiteurs des sites les plus connus vers des zones plus périphériques et non exploitées en travaillant sur l'identité culturelle. Les deux objectifs du projet sont la mise en valeur du potentiel et l'amélioration de la commercialisation.

Résultats : le projet a permis de réaliser parmi les partenaires un inventaire des ressources touristiques locales, d'organiser des ateliers pratiques destinés aux opérateurs de tourisme. Chaque partenaire s'est focalisé sur un aspect particulier parmi la recherche, les ateliers et la formation, le marketing et le développement. Le projet s'est révélé utile pour les partenaires en termes d'affluence touristique ce qui les a amenés à lancer une seconde phase du projet (CANTATA 2) qui sera mise en œuvre dans le cadre du programme de coopération Espace Atlantique.

Annexe 2 : Exemples de bonnes pratiques en matière de gouvernance à l'échelle atlantique

1- « MAREA : la mer, une stratégie pour les Asturies » : stratégie maritime des Asturies

En lien avec la mise en œuvre de la politique maritime européenne, les Asturies en partenariat avec le gouvernement espagnol, les autorités locales, des acteurs privés et la Commission Européenne ont décidé de mettre en place une politique maritime intégrée sur leur territoire. Cette démarche a fait l'objet d'un diagnostic approfondi de la réalité asturienne en matière de politique maritime et d'une vaste phase de consultation. C'est de ce processus que découle la stratégie maritime asturienne.

Cette stratégie repose sur une identification claire des responsabilités entre les différents niveaux de compétence (régional, national et européen) et une coordination des différents secteurs impliqués. A cet effet, il a été proposé la création d'un Pacte Territorial Européen ou accord tripartite entre les Asturies, l'Etat espagnol et la Commission européenne.

Par ailleurs, différents objectifs ont été fixés :

- Environnementaux : préservation du littoral et de l'environnement marin
- Economiques : améliorer l'utilisation des ressources marines et côtières
- Socioculturels : améliorer la qualité de vie sur le littoral
- Recherche et développement et innovation
- Formation et sensibilisation
- Développer un modèle de gestion publique innovant

2- Le Groupement Européen de Coopération territoriale (GECT) Galice - Nord du Portugal.

Cette initiative incarne un nouveau format de gouvernance multi-niveaux. Voici brièvement présentés quelques objectifs de ce GECT :

- Promouvoir la coopération transfrontalière comme un instrument fondamental de transformation des territoires frontaliers en espaces de développement
- Valoriser et promouvoir la compétitivité du tissu entrepreneurial de l'Euro-région, par la connaissance et l'innovation
- Convertir l'Euro-région en un territoire plus attractif impulsé par des systèmes efficaces de transport et une meilleure accessibilité, ainsi qu'en renforçant les synergies entre croissance et développement durable
- Augmenter la cohésion sociale et institutionnelle de l'Euro-région Galice-Nord du Portugal.

3- La Charte partenariale régionale sur la démographie médicale en Basse-Normandie

La Région, l'Urcam (Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie) et l'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux) travaillent en partenariat sur les questions de démographie médicale depuis 2005, afin de favoriser l'installation de professionnels de santé dans les territoires ruraux déficitaires en matière d'offre de soins.

Mais la situation actuelle et ses conséquences sur l'offre de soins les ont conduit à se mobiliser et à proposer un nouvel élan à la politique engagée depuis 2005, auquel ont adhéré les représentants de l'Etat, les Conseils généraux, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, la Direction Régionale d'Action Sanitaire et Sociale (DRASS), les Conseils départementaux de l'Ordre des médecins et autres professionnels de Santé, la Faculté de Médecine de Caen, l'Union des Remplaçants de Basse-Normandie, la Mission Régionale Santé...

Cette prise de conscience, doublée d'un travail de réflexion puis d'énumération de principes fondamentaux d'une collaboration active, a abouti à la rédaction d'une charte partenariale portant sur l'offre de soins ambulatoire et sur la convergence des interventions de chaque partenaire, pour faciliter le déploiement des pôles de santé libéraux et ambulatoires en Basse-Normandie.

Des critères objectifs d'évaluation sont déjà posés et permettront de mesurer la réussite du dispositif :

- Nombre de regroupements effectifs de professionnels de santé,
- Mesure de l'amélioration de l'offre de soins de premier recours dans les zones d'intervention prioritaire...

Des projets de regroupement ont déjà concrètement vu le jour et le succès du dispositif semble se matérialiser par le nombre croissant d'initiatives locales demandant à bénéficier du soutien en ingénierie.

4- Le Pôle Mer : pôle de compétitivité mondial

Le Pôle Mer Bretagne associe des grandes entreprises, des PME, des laboratoires publics et privés, des universités et grandes écoles implantées en Bretagne et des autorités publiques régionales et locales. Leur ambition est de développer, à partir de technologies-clés, les produits et services innovants qui feront la différence sur les marchés internationaux et créeront des activités et des emplois.

Les domaines d'excellence et les champs de recherche du Pôle Mer couvrent la sécurité et la sûreté maritimes, les technologies sous-marines, l'ingénierie, la réparation et la maintenance navale civile et militaire, les ressources énergétiques marines, fossiles et renouvelables, les biotechnologies, la pêche et l'aquaculture, l'environnement et le génie côtier.

Au sein du « cluster « cluster Mer » de Bretagne, en lien avec le Pôle Mer PACA, ces différents acteurs mutualisent leurs compétences dans des projets collaboratifs afin de répondre aux besoins croissants de sécurité, sûreté maritime et de développement durable.

5- La Commission sur le changement climatique du Hampshire County Council

Cette Commission composée d'élus du Hampshire et d'experts du gouvernement britannique, des médias, des compagnies d'assurance ainsi que d'autres partenaires a pour mission de faire des propositions concrètes pour atténuer le changement climatique. Ses recommandations portent sur:

- Le développement de la connaissance afin de mieux connaître les impacts du changement climatique et les réponses à apporter
- Le développement de partenariats afin d'influencer les politiques et les actions au-delà du County Council
- L'éducation et la communication afin d'impliquer l'ensemble du territoire du Hampshire (les autorités locales, les acteurs privés, les écoles et le personnel du Hampshire County Council)
- Des actions immédiates dans le cadre des activités du Hampshire County Council.